

# Comment Surmonter les défis des services bancaires mobiles ?

Par

**Kodjo Ndukuma**

Juriste spécialiste en télécoms

Finaliste Master Pro (M2) de Droit du Cyberspace Africain

Université Gaston Berger – Saint-Louis/Sénégal

**Forum de Technologie 2008: Améliorer l'accès aux services financiers**

**Yaoundé, 2 juillet 2008**

**CAPAF - CGAP**

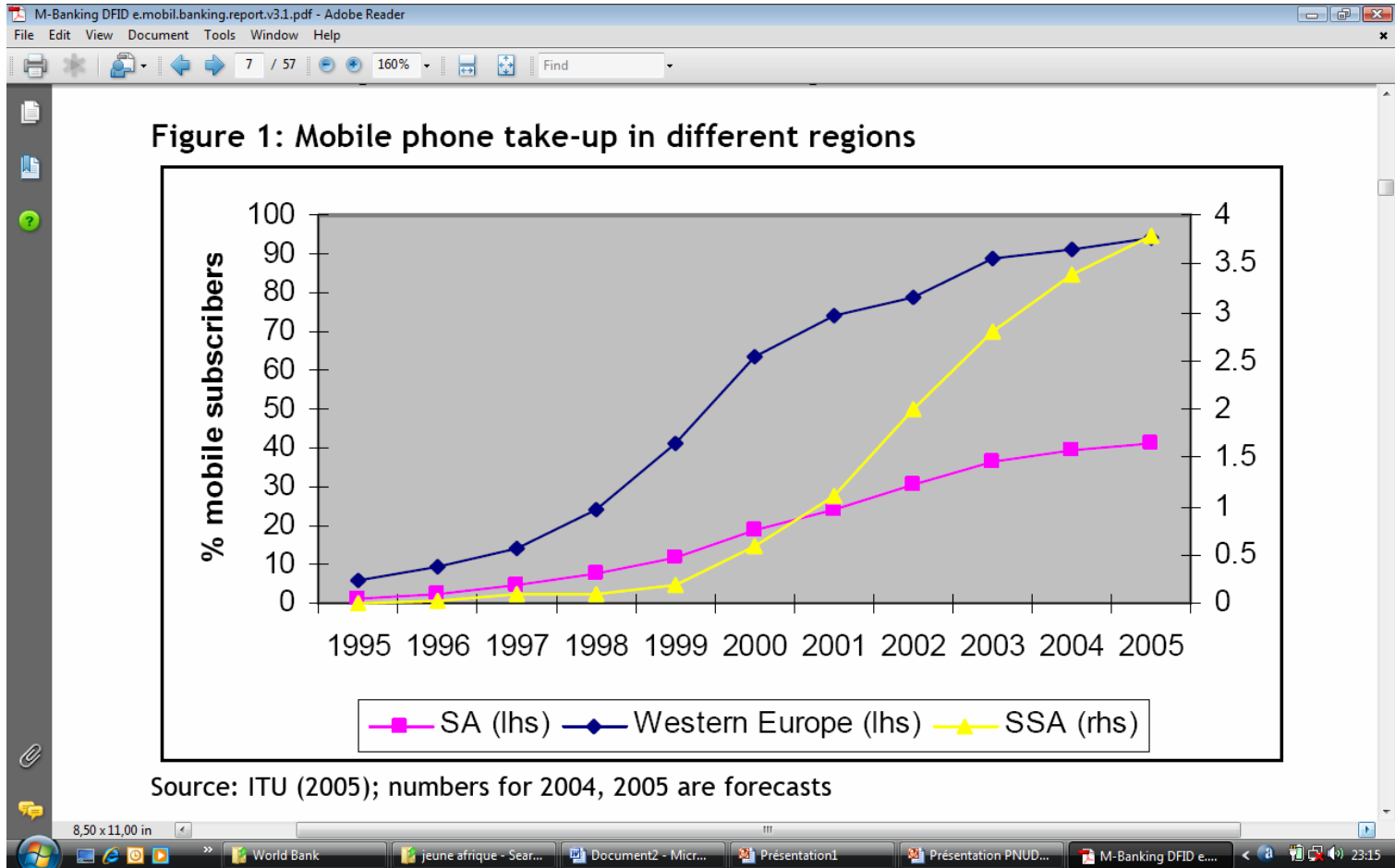


# SOMMAIRE

---

- (1) Constat : Explosion du mobile face au taux de bancarisation**
- (2) Opportunités de la téléphonie mobile pour la Microfinance**
- (3) Défis des services bancaires mobiles**
- (4) Rôles des acteurs dans mise en œuvre des solutions du M-Banking**
- (5) Expériences des IMF face aux contraintes du M-banking**

# Constat explosion des telecommunications en Afrique



# Pénétration mobile vs Compte bancaire

---

- **En Avril 2006, le marché africain de la téléphonie mobile comptait 100.000.000 d'abonnés.**
- **L'objectif pour 2010 demeure l'atteinte de 300.000.000 d'abonnés.**
- **En Afrique, seulement 4% de la population possèdent un compte en banque ou dans une IMF.**

# Contraste entre Clients des GSM et des Banques

Ratio: Pénétration téléphonie / taux de bancarisation

Tableau : Ligne de téléphonie mobile et Population

Tableau 1: Bonne Télédensité mais taux insignifiant de bancarisation en RDC

Chiffres indicatifs (2006)	Nbr Abonnés Mobiles	Titulaires de comptes bancaires	Taux de couverture radio du territoire
	5.500.000*	60.000	80%
Ratio sur 60millions d'habitants	0,91%	0,01%	-

Tableau 2: Taux Bancarisation allant de pair avec pénétration mobile

Année 2004	Nbr Abonnés Mobiles	Taux de pénétration mobile	Adultes titulaires de comptes bancaires	Taux de couverture de la Population
Kenya	2.546.000	7,9%	10%	70%
Afrique du Sud	19.500.000	43,3%	45%	96%

# **Énormes potentiels de l'usage des systèmes de paiement électroniques par les IMF**

---

**Les IMF en tant qu'opérateurs des « prestations de services crédit et/ou d'épargne aux agents économiques vulnérables, exclus du système bancaires... » peuvent faire usage des applications mobiles:**

- ✓ **Usage des liaisons louées des opérateurs mobiles pour l'optimisation du déploiement du réseau des POS;**
- ✓ **Mobile phone banking (télépaiement)**
- ✓ **"Emission" monnaie électronique (E-wallet) ;**
- ✓ **Virement électronique**

# **Effets induits de l'usage par les IMF des systèmes de paiement électronique**

---

- **Plus de capacité de contrôle des informations dans la gestion et l'administration des IMF (cas Spandama India)**
- **Flexibilité accrue pour les clients des IMF : économie de temps, économie des coûts de déplacement physique, possibilité de proximité avec n'importe quelle branche ou ATM de l'IMF (cas Cooperativa 23 de Julio – Equateur)**
- **Amélioration du service au client par réduction des queues (Cerubed en Ouganda)**
- **Plus d'accessibilité offerte aux clients des milieux ruraux (Standar's Bank's en Afrique du Sud)**

# Défis potentiels Technologiques

---

## Interopérabilité

- Produits et services des IMF de fonctionner ensemble sur des bases concurrentielles
- Passage de l'intrabancarité à l'interbancaire
- Harmonisation des politiques des télécommunications (gestion des fréquences)
- Cryptographie (Autorité de certification électronique et signature électronique)
- Passage des systèmes nationaux de compensation avec virements transnationaux (compensation automatisé)
- Disposer d'un système de centralisation des Incidents de paiements
- Disposer de ressources humaines formées pouvant assurer le fonctionnement optimal du service

## Efficiences

- Offrir un système de paiement à la fois pratique pour l'utilisateur et efficace pour l'économie
- Prouver le rapport coût – efficacité de la technologie comme valeur ajoutée sur les modes traditionnels



# **Défis potentiels**

## **Confiance**

---

- **Les services bancaires mobiles s'inscrivent toujours dans un système**
- **Les risques systémiques attachés aux services bancaires mobiles dans un contexte d'interopérabilité**
  - ✓ **Risque de crédit**
  - ✓ **Risque de liquidité**
  - ✓ **Risque opérationnel**
  - ✓ **Risque juridique**
  - ✓ **Risque systémique**

# Gestion de risque

---

- ✓ **Le risque de crédit** : l'IMF ne dispose pas de fonds suffisants pour faire face à ses obligations financières courantes.
- ✓ **Le risque de liquidité** : l'IMF ne dispose pas de fonds suffisants pour faire face à ses obligations financières dans le système, même s'il est possible qu'elle soit en mesure de s'exécuter ultérieurement.
- ✓ **Le risque opérationnel** : les défaillances techniques ou des erreurs opérationnelles provoquent ou aggravent des risques de crédit ou de liquidité.
- ✓ **Le risque juridique** : cadre juridique déficient provoquent ou aggravent des risques de crédit ou de liquidité.
- ✓ **Le risque systémique** : l'incapacité d'une institution se traduit par l'impossibilité des autres institutions de s'acquitter de leurs propres obligations.

# **Défis potentiels**

## **Sécurité**

---

- **Les services bancaires mobiles procèdent de la dématérialisation des échanges**
- **Ils modifient la nature juridique des transactions qui se font désormais entre personnes absentes**
- **Plusieurs problématiques auxquelles les IMF doivent répondre:**
  - ✓ **Authentification**
  - ✓ **Intégrité**
  - ✓ **Confidentialité**
  - ✓ **Non-répudiation des transactions déjà effectuées**
  - ✓ **La cybercriminalité (nouvelle forme de délinquance)**

# Les solutions

## Sécurité

---

### Moyens de prévention

- ✓ Identifier et authentifier les parties en présence (biométrie)
- ✓ Vérifier la validité de l'instrument (code PIN – Cryptographie)
- ✓ Garder certains éléments confidentiels et prévenir toute interception par une partie indésirable, à tout moment (protection des données personnelles);
- ✓ Maintenir intacts tous les paramètres identifiant la transaction (fiabilité informatique)

### Principes de prévention

- ✓ Irrévocabilité du paiement effectué
- ✓ Information sur les conditions d'utilisation et les sanctions de l'utilisation abusive
- ✓ Tenue d'un fichier de Centralisation des Incidents de Paiement
- ✓ Mesures d'interdiction bancaire
- ✓ Opposition au paiement
- ✓ Lutte contre le blanchiment de capitaux d'origine illicite

# Rôles des acteurs dans la mise en œuvre des solutions du m-banking

---

## Banques centrales:

- **Définir clairement ses objectifs, faire connaître publiquement son rôle et ses grandes orientations.**
- **S'assurer que les systèmes se conforment aux principes de sécurité et d'efficacité pour éviter les chocs financiers.**
- **Surveiller la conformité aux systèmes qu'elle n'exploite pas et avoir les moyens d'effectuer cette surveillance.**
- **Coopérer avec les autres banques centrales et avec toute autre autorité nationale ou étrangère concernée (Globalisation financière)**
- **Assurer la stabilité financière (stabilisation valeur des actifs financiers)**

# Rôles des acteurs dans la mise en œuvre des solutions du m-banking

---

## **IMF :**

- **Respecter le processus séquentiel d'implémentation du Projet**
- **Considérer le M-banking comme un nouvel investissement**
- **Se doter des règles de planification et de gestion participative, du budget et des ressources humaines spécialisées**
- **Assurer une implication de tous les acteurs**

## **Donateurs :**

- **Soutenir l'optimisation des opérations du M-banking de l'IMF**

# **Rôles des acteurs dans la mise en œuvre des solutions du m-banking**

---

## **Décideurs politiques :**

- **Assurer la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement électronique**
- **Assurer la sécurisation des services bancaires mobiles et de ses usagers par la pénalisation de nouvelles formes d'infraction du M-banking**
- **Développer une stratégie nationale de la Microfinance**
- **Élaborer une politique sectorielle des TIC cohérente et une régulation cohérente**

# Constat: Exclusion financière

---

« La dure réalité reste que la plupart des populations les plus pauvres n'ont pas encore accès à des services financiers pérennes et viables, qu'il s'agisse d'épargne, de crédit ou d'assurances.

L'enjeu essentiel sera donc pour nous d'éliminer les contraintes qui excluent les plus démunies d'une pleine participation au secteur financier....

Ensemble, nous pouvons et nous devons mettre en place des secteurs financiers inclusifs qui aident les gens à améliorer leurs conditions de vie. »

*Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, le 29 décembre 2003*

*Suite à la désignation de 2005 comme l'Année Internationale du Microcrédit*



# MERCI

[kndukuma@yahoo.fr](mailto:kndukuma@yahoo.fr)

Juriste spécialiste des télécoms

Finaliste Master Pro (M2) de Droit du Cyberespace Africain

Université Gaston Berger – Saint-Louis/Sénégal